

Remboursement formation pour obtenir une rupture conventionnelle

Par topaze95, le 18/01/2016 à 18:53

bonjour,

je désire quitter mon entreprise ou je suis en cdi, car je suis à bout...(harcelement moral) cela fait 5 mois que je demande une rupture conventionnelle, qui vient d etre accepter sous une condition : le remboursement d'une formation...1500 euros.

Je souhaite savoir si c'est légal cette condition, merci beaucoup pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **19/01/2016** à **00:01**

Bonjour,

Si vous n'avez pas signé de clause de dédit-formation, vous n'avez de toute façon rien à rembourser...